

**CONCEPT**

environnement

## **DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT**

**COMMUNE DE JONCHEREY**

**ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR  
D'ASSAINISSEMENT**

---

**Proposition de découpage par tranches des  
travaux à réaliser dans le cadre de  
l'assainissement collectif**

Présenté par

**CONCEPT Environnement**  
Agence Bourgogne Franche Comté  
1bis, rue des Cordeliers  
39000 LONS LE SAUNIER

Tél : 03.84.43.25.34  
Fax : 03.84.47.22.34

- Octobre 2002 -

## I - INTRODUCTION

Suite à l'établissement des scénarios d'assainissement et de leurs coûts lors de la phase 2, il apparaît que les montants d'investissement collectif sur JONCHEREY sont très élevés et qu'il est impossible pour la commune de réaliser ces travaux en une seule fois.

Ainsi, les travaux devront être réalisés par tranche sur une dizaine d'années en commençant par les zones les plus urgentes puis complétés par les zones les moins prioritaires.

D'une façon globale, les montants d'investissement ne devront pas trop fluctuer d'une tranche à l'autre pour permettre un équilibre du budget assainissement collectif sur la commune de Joncherey pendant toute la durée des travaux.

## II - PROPOSITION DE DECOUPAGE PAR TRANCHE

Le projet de découpage suivant s'appuie sur le scénario de collecte gravitaire dans le bas de la commune.

Il est composé de 8 tranches distinctes :

► **Tranche 1 :**

Elle concerne le bas de la commune : la Grande Rue, la Place Charbonnier et une partie de la rue de Belfort allant jusqu'au secteur des Euchattes.

Environ 1.500 mètres de canalisation sont nécessaires pour cette tranche d'un montant global de 400.950 € HT.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse subventionne 40 % de l'investissement sur ce secteur soit 160.380 €.

La part communale sur cette tranche s'élève donc à 240.570 € HT.

► **Tranche 2 :**

Elle concerne la rue de Belfort, le secteur des Roselets et la rue Viovre sur un linéaire de réseau d'environ 1.550 mètres.

Le montant d'investissement sur ce secteur est de 351.310 € HT.

► **Tranche 3 :**

Elle concerne la rue du Bambois, la rue des Chênes et une partie de la rue de l'Eglise. Elle s'étend sur environ 1.700 mètres et le montant d'investissement est de 436.975 € HT.

► **Tranche 4 :**

Elle concerne la rue du Caporal Peugeot (projet réduit) et la rue Sous le Rang pour 1.600 mètres de canalisation environ.

Le montant d'investissement sur ce secteur est de 411.675 € HT.

► **Tranche 5 :**

Elle concerne la rue sur la Creuse, la rue du Champ du Mai, la rue Près sur la Ville, l'impasse de la Haute Croix et l'impasse des Chènevières.

Environ 1.100 mètres de collecteur seront nécessaires pour un montant d'investissement de 284.625 € HT.

► **Tranche 6 :**

Elle concerne la rue d'Alsace, la rue du 11ème Dragon et le secteur de Derrière Leige.

Environ 1.500 mètres de canalisation seront à poser pour un montant d'investissement de 379.225 € HT.

► **Tranche 7 :**

Elle concerne la rue des Vergers, le chemin des Ecoliers et la rue du 44ème R.I.

500 mètres de collecteur sont à poser et 600 mètres de réseau séparatif déjà existant à réhabiliter (rue du 44ème R.I.).

Le montant d'investissement pour ce secteur est de 223.300 € HT.

► **Tranche 8 :**

Elle concerne les secteurs du projet étendu : le camping et le haut de la rue du Caporal Peugeot sur un linéaire de canalisation d'environ 1.000 mètres.

Le montant d'investissement de cette tranche est de 198.350 € HT.

### III - CONCLUSION

Le montant global d'investissement pour le projet réduit (les 7 premières tranches) s'élève à un peu moins de 2.500.000 € HT auquel il faudra ajouter le montant d'investissement de l'assainissement non collectif.

Pour le projet étendu, le montant d'investissement est d'un peu moins de 2.700.000 € HT pour l'ensemble des 8 tranches.

Dans le cadre du projet étendu, aucun investissement en matière d'assainissement non collectif ne serait nécessaire, tous les logements relevant, dans ce cas, de l'assainissement collectif.